Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-208-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
FINANCES

Révision de l'autorisation de programme n°8 relative à la création du réseau d'assainissement du hameau de Cherville à Villemeux-sur-Eure – Budget annexe assainissement

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°CC2026-208

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	84
Nombre de pouvoirs	14
Votants	98
Secrétaire de séance : Monsieur Nelson FONSECA	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; Valentino GAMBUTO (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-208-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :
Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENÇON ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur Christophe BARRET ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOLIVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :
Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-208-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Il a été exposé,

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement est une dérogation au principe d'annualité budgétaire : une autorisation de programme (AP) est une répartition prévisionnelle sur plusieurs exercices de crédits de paiements, qui constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées chaque année. Elle vise à planifier les investissements pluriannuels et permet ainsi à la collectivité d'avoir une meilleure visibilité sur ses engagements à moyen terme. Ainsi, le budget de l'année N ne tient compte que des crédits de paiement de l'année.

Une autorisation de programme demeure valable tant qu'il n'a pas été procédé à son annulation.
La délibération initiale autorisant la création d'une autorisation de programme fixe l'enveloppe globale de la dépense, la durée de l'opération et la répartition pluriannuelle des crédits de paiement associés.
Une autorisation de programme peut être révisée chaque année par délibération du conseil communautaire afin d'adapter l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement à l'avancement réel des opérations.

La création de cette autorisation de programme a été approuvée par le conseil communautaire le 8 février 2019 par délibération n°2019-35. Cette autorisation concerne la création du réseau d'assainissement du hameau de Cherville à Villemeux-sur-Eure (opération 1914), pour un montant de 1 201 563 € HT, ramené à 1 168 000 € HT par délibération du conseil communautaire n°2024-142 du 12 décembre 2022.

Le dernier échéancier de cette autorisation de programme, fixé par délibération du conseil communautaire n° 2025-016 du 17 mars 2025, était le suivant :

Montant de l'AP :	**1 168 000 € HT**
- Crédits de paiement 2019 :	13 510 € HT
- Crédits de paiement 2020 :	6 580 € HT
- Crédits de paiement 2021 :	888 746 € HT
- Crédits de paiement 2022 :	42 000 € HT
- Crédits de paiement 2023 :	30 000 € HT
- Crédits de paiement 2024 :	37 164 € HT
- Crédits de paiement 2025 :	150 000 € HT

Pour tenir compte de l'état d'avancement des travaux visés par cette autorisation de programme, il est proposé de réviser les crédits de paiement associés afin de reporter sur l'exercice 2026 les crédits prévus en 2025 qui n'ont pas été consommés.

Ainsi, les caractéristiques de cette autorisation de programme sont les suivantes :

Montant de l'AP :	**1 168 000 € HT**
- Crédits de paiement 2019 :	13 510 € HT
- Crédits de paiement 2020 :	6 580 € HT
- Crédits de paiement 2021 :	888 746 € HT
- Crédits de paiement 2022 :	42 000 € HT
- Crédits de paiement 2023 :	30 000 € HT
- Crédits de paiement 2024 :	37 164 € HT
- Crédits de paiement 2025 :	0 € HT
- Crédits de paiement 2026 :	150 000 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260629-CC2026-208-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026
Publication : 13/07/2026

Pour tenir compte de l'état d'avancement des travaux visés par cette autorisation de programme, il est proposé de réviser les crédits de paiement associés afin de reporter sur l'exercice 2026 les crédits prévus en 2025 qui n'ont pas été consommés.

Ainsi, les caractéristiques de cette autorisation de programme sont les suivantes :

Montant de l'AP : 1 168 000 € HT

- Crédits de paiement 2019 : 13 510 € HT
- Crédits de paiement 2020 : 6 580 € HT
- Crédits de paiement 2021 : 888 746 € HT
- Crédits de paiement 2022 : 42 000 € HT
- Crédits de paiement 2023 : 30 000 € HT
- Crédits de paiement 2024 : 37 164 € HT
- Crédits de paiement 2025 : 0 € HT
- Crédits de paiement 2026 : 150 000 € HT

La révision des crédits de paiement de cette autorisation de programme est prise en compte au budget supplémentaire 2026 du budget annexe assainissement.

***Vu** la délibération du conseil communautaire n° 2019-35 du 8 février 2019,*
***Vu** la délibération du conseil communautaire n° 2019-310 du 2 décembre 2019,*
***Vu** la délibération du conseil communautaire n°2021-30 du 15 février 2021,*
***Vu** la délibération du conseil communautaire n°2021-347 du 13 décembre 2021,*
***Vu** la délibération du conseil communautaire n°2022-290 du 12 décembre 2022,*
***Vu** la délibération du conseil communautaire n°2024-142 du 1er juillet 2024,*
***Vu** la délibération du conseil communautaire n°2025-016 du 17 mars 2025.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés *(2 contre, 8 abstentions, 4 n'ont pas pris part au vote)* :

ARTICLE 1 : APPROUVE les modifications apportées à l'autorisation de programme n° 8 relative à la création du réseau d'assainissement du hameau de Cherville à Villemeux-sur-Eure du budget annexe assainissement.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 13 JUIL. 2026 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30 JUIN 2026 **Christophe LE DORVEN** **Président** **Nelson FONSECA** **Secrétaire de séance**